

CP - Permanence du Maire

La prochaine permanence du Maire de Colmar aura lieu ce jeudi 11 mars à 8h30 à la Mairie.

L'entrée est située rue des clefs, l'accueil est réalisé dès 7h30.

Pour faciliter la préparation de l'entretien, les habitants sont invités à **remplir un formulaire en ligne au minimum 48h** avant la date de la permanence à laquelle ils souhaitent se rendre.

Rendez-vous sur colmar.fr, rubrique "participer/s'exprimer".

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr